

COMPTE RENDU du 07/04/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PARGNY SUR SAULX SEANCE du 07 avril 2021

L'an deux mille vingt et un,
le sept à dix-neuf heures TRENTE

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du vingt-cinq mars deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY-SUR-SAULX, sous la présidence de M. CABART Jean-Claude, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers représentés :	15
Nombre de conseillers absents excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	
Nombre de conseillers qui ont donné un pouvoir :	03

Etaient présents et représentés :

1. CABART Jean-Claude	09. LORENTZ Gaëlle
2. AMBOLLET Christine	10. BOUGUEROUJA Abdelilah
3. STOLL Daniel	11. LANGBAIN Gaëlle
4. MOKRANI Sabrina	12. GIRARD Pascal
5. ~~CHAMARAC Grégory~~	13. LAUREAT Marguerite
6. DRALET Sophie	14. BICHAT Yorick
	15. PLATEAU Virginie
7. DUSQUENOY Sandra	16. ~~BEAUCREUX Alexandre~~
8. LADROIT Serge	17. ~~ZURRO Alexandra~~
	18. BRIGNOLI Thierry

Absents :

Absents excusés : Mme ZURRO Alexandra, M. CHAMARAC Grégory, M. BEAUCREUX Alexandre

Pouvoirs : Mme PLATEAU Virginie à M. GIRARD Pascal ; M. BOUGUEROUJA Abdelilah à Mme AMBOLLET Christine ; Mme DRALET Sophie à M. CABART Jean-Claude.

Secrétaire : Mme MOKRANI Sabrina

En raison de la situation sanitaire liée à la COVID 19 et à la demande du Maire, le conseil municipal a décidé, sans débat et à la majorité absolue des membres présents ou représentés de se réunir à huis-clos pour l'examen des points à l'ordre du jour.

N° COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - VILLE		€UROS	
		DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES EXCEDENT
Compte administratif principal			
Section	Opérations de l'exercice 2020	995 761,04 €	1 377 326
	Résultats reportés 2019 :		
Fonctionnement	Résultat 2020 à affecter BP ville 2021 (002)		
Section d'Investissement			
	Opérations de l'exercice 2020	483 910,52 €	732 108
	Résultats reportés 2019		
	Résultat 2020 à affecter BP ville 2021 (001)		
Reste à réaliser au 31/12/2020	Investissement	166 906,00 €	5 000

N° COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - EAUX		€UROS	
		DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES EXCEDENT
Compte administratif principal			
Section de Fonctionnement	Opérations de l'exercice 2020	232 302,41 €	230 732,81
	Résultats reportés 2019		
	Résultat à affecter BP eau 2021 (002)		
Section d'Investissement			
	Opérations de l'exercice 2020	15 780,68 €	75 347,41
	reportés 2019		
	Résultat à affecter BP eau 2021 (001)		
Reste à réaliser au 31/12/2020	Investissement	-170 000,00 €	0,01

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - VILLE

Le compte administratif de 2020 qui présente :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de : **1 046 839.03 €**
 - un déficit d'investissement d'un montant de : **51 515.86 €**
 - un reste à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de **161 906,00 €**
- entraîne un besoin de financement au compte 1068 s'élevant à **214 422 €**

* Affectation à l'excédent reporté, compte 002, de la section de fonctionnement, pour
832 417 € (832 417.17€)

* Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour
214 422 € (214 421.86€)

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 - VILLE

Le budget primitif 2021 de la commune est voté comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses et recettes : **2 049 000€**

dont en dépenses : -virement à la section d'investissement : 513 399 €
-dépenses imprévues : 0 €
en recettes : -excédent de fonctionnement reporté : 832 417 € (832 417.17 €)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes : **804 000€**

dont en dépenses : -restes à réaliser : 161 906 €
-virement de la section de fonctionnement : 513 399 €
-affectation du résultat 2020 : 214 422 € (214 421.86€)

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 – SERVICE DES EAUX

Le budget primitif 2021 du service des eaux, est voté comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses et recettes :	402 000.00 €
dont : en dépenses : virement à la section d'investissement :	0.00 €
en recettes : excédent de fonctionnement reporté (déduction des restes à réaliser de 170 000) :	183 759.00 € (183 759.02€)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes :	280 000.00 €
dont : excédent d'investissement reporté :	219 590.00 € (219 590.84€)
affectation du résultat (1068)	0,00 €
restes à réaliser en dépense	170 000.00 €
virement de la section de fonctionnement	0.00 €

OBJET : TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2021

Considérant le besoin de ressources fiscales pour l'équilibre du budget primitif de la commune pour l'année 2020.

Le conseil municipal a décidé d'appliquer les taux d'imposition 2021 comme suit :

	Taux de référence 2020	Taux votés 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	8.79	24.30	1 106 00	268 758
Taxe foncière (non bâti)	13.89	13.89	45 300	6 292
Produit fiscal attendu				275 050

Pour info :

275 050 + 14 570 + 54 533 (coefficient correcteur) = 344 153 €

+27 436 € (Dotation de compensation au titre des exonérations des taxes foncières)

+63 696 € (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

+32 381 € (dotation de compensation de la réforme de la TP)

Soit : 467 666 €.

OBJET : FINANCES COMMUNALES – BUDGET EAU – ADMISSIONS EN NON VALEUR n°2

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant les différentes pièces produites par M. le Receveur Municipal de Sermaize les Bains, tendant à prouver que malgré les poursuites engagées pour recouvrer les factures d'eau suivantes, il n'y a aucun espoir de recouvrement :

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Montant</u>	<u>Prestation concernée</u>	<u>Motif</u>
Mme DIVRY Angélique	71.54	Eau 2020	Relances effectuées restées sans suite. Poursuites infructueuses Procédure phase comminatoire par voie d'huissier engagée mais infructueuse. Certificat de non recouvrement établi par huissier. Aucun espoir de recouvrement.
M. LORENTZ Sébastien	9.48	Eau 2019	Relances effectuées restée sans suite. Dossier engagé auprès de l'huissier mais infructueux. Certificat d'irrecouvrabilité Aucun espoir de recouvrement.
Mme BERNARD Anaïs	11.50	Eau 2019	Relances effectuées restée sans suite. Poursuites infructueuses Aucune autre poursuite ne peut être engagée vu la somme. Montant inférieur à toute procédure Aucun espoir de recouvrement

LE CONSEIL MUNICIPAL a décidé (4 abstentions et 11 pour) d'admettre en non-valeur les titres émis à l'encontre des débiteurs susmentionnés ci-dessus.

OBJET : BÂTIMENT COMMUNAL – changement de deux chaudières – programmation des travaux en 2021 – acceptation de devis

Considérant qu'il est urgent de changer les chaudières de la mairie et de Jean-Moulin.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé d'approuver :

- le devis de l'entreprise BRUNET d'un montant de 54 830 € HT soit 65 796 € TTC pour le remplacement de la chaudière en mairie et
- le devis de l'entreprise BRUNET d'un montant de 21 920 € HT soit 26 304 € TTC pour le remplacement de la chaudière de Jean-Moulin.

**OBJET : BÂTIMENT COMMUNAL – remplacement de 3 portes d'entrée de la mairie
– programmation 2021-2022 – acceptation de devis**

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer les trois portes existantes de la mairie et ce, pour des raisons de sécurité et d'économie énergétique.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé d'approuver le devis de l'entreprise DG sis à ANDERNAY d'un montant de 22 288 € HT soit 23 513.84 € TTC.

OBJET : BATIMENT COMMUNAL : mise à disposition d'un local communal à titre gratuit à une association.

Les membres du conseil municipal ont décidé de mettre à la disposition à titre gratuit à l'association Vélo Club un local communal (d'environ 20 m²) sis dans la cour de la bibliothèque, derrière la mairie et ce, à compter du 08/04/2021.

OBJET : MARCHE COMMUNAL DE PLEIN AIR ESTIVAL - création

Vu la Loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,
Vu l'article L. 2224-18 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant la délibération n° 15/06 du 06/01/2015 créant le marché hebdomadaire municipal.
Considérant la délibération n° 41/2020 du 11/06/2020 créant le marché hebdomadaire estival.

Considérant la volonté du conseil municipal d'aider les commerçants et les artisans à faire face à la crise économique induite par l'épidémie du COVID19.

Considérant qu'à cet effet, il est proposé de renouveler le marché estival (uniquement pour les métiers de bouche) tous les vendredis du 01 mai au 30 septembre sur la place du parking de Pierre de Coubertin de 18h00 à 21h00.

Conformément à l'article L2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal. Une consultation doit être faite auprès des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre leur avis.

La Fédération Nationale des Marchés de France a été consultée et a émis l'avis suivant : avis favorable pour la mise en place d'un marché de dimanche matin.

Considérant que Sermaize-les-Bains, village jouxtant Pargny-sur-Saulx organise un marché le dimanche matin.

Conformément à l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est compétent pour organiser et établir un règlement de marché. Le règlement fixe les règles de gestion, de police, d'emplacement, et d'hygiène. Il prend la forme d'un arrêté municipal.

Les marchés constituent une occupation privative du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droits de place. Ces droits de place sont dus par la personne qui occupe le domaine public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un marché estival annuel de plein air tous les vendredis de 18h00 à 21h00 à compter du 01 mai jusqu'au 30 septembre.

- **FIXE** dans le règlement intérieur le paiement d'une redevance perçue sous forme de droits de place à compter du 14/04/2021 :

Marché : le mètre linéaire sans équipement électrique (avec profondeur de 4,00m)	1,00 €
Marché : le mètre linéaire avec installation et/ou équipement électrique (avec profondeur de 4,00m)	1,20 €
Marché : les 4m linéaires sans équipement électrique	3,50 €
Marché : les 4m linéaires avec équipement électrique	5,00 €
Marché : au dessus de 4m linéaires (ou camion) sans électricité	5,00 €
Marché : au dessus de 4m linéaires (ou camion) avec électricité	7,50 €

- **DECIDE** que ce marché estival aura lieu sur la place du parking de Pierre de Coubertin.

**OBJET : FINANCES COMMUNALES - TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES
AU 01 JUILLET 2021**

Vu la délibération en date du 07/03/2021,

Considérant la variation de l'indice des prix à la consommation et l'indice du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et par vote à l'unanimité,

- ⇒ **DECIDE** : à compter du 1^{er} juillet 2021, il est nécessaire d'appliquer aux loyers communaux la révision contractuelle prévue dans les baux communaux et basée sur l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2020, soit + 0.20%.
- ⇒ à compter du 1^{er} juillet 2021, il est nécessaire d'appliquer une hausse des tarifs communaux selon la liste constituée des 3 pages annexées à la présente délibération (sauf certaines exceptions).

LIBELLES	TARIFS				
	01/07/2017	01/07/2018	01/07/2019	01/07/2020	01/07/2021
CIMETIERE COMMUNAL					
Concessions					
15 ans, le m²	30,00 €	30,50 €	31,00 €	31,50 €	64,00 €
30 ans, le m²	60,00 €	60,50 €	61,00 €	62,00 €	125,00 €
50 ans, le m²					
Creusement de fosses, au m3	43,00 €	43,50 €	44,00 €	44,50 €	
Taxes funéraires					
Exhumation	29,00 €	29,00 €	29,50 €	30,00 €	
Dépôt provisoire	29,00 €	29,00 €	29,50 €	30,00 €	
COLUMBARIUM					
Alvéole 50 ans					
Alvéole 15 ans	357,00 €	360,00 €	365,00 €	370,00 €	374,00 €
Alvéole 30 ans	408,00 €	412,00 €	418,00 €	424,00 €	428,00 €
Caveaux cinéraires :					
15 ans	288,00 €	290,00 €	294,00 €	298,00 €	301,00 €
30 ans	324,00 €	327,00 €	332,00 €	337,00 €	340,00 €
50 ans :					
Pour le renouvellement, c'est le tarif des concessions ordinaires qui s'applique					
LOCATION SALLE DE REUNIONS					
AUX PARGNYSIENS					
Pour 1 journée (ou un week-end)	122,00 €	123,00 €	125,00 €	150,00 €	151,00 €
Pour 1 demi-journée (ou un vin d'honneur)	71,00 €	72,00 €	73,00 €	80,00 €	81,00 €
Pour les associations locales	Gratuit				
Obsèques d'une personne se faisant enterrer sur la commune de Pargny sur saux : une demi-journée DCM 11/62 du 17 juin 2012	Gratuit				
AUX PERSONNES EXTERIEURES					
Pour 1 journée ou un week-end)	163,00 €	165,00 €	180,00 €	250,00 €	252,00 €
Pour une demi-journée	102,00 €	103,00 €	120,00 €	130,00 €	131,00 €
Service à la demande des locataires :					
Forfait pour nettoyage de la salle après utilisation	51,00 €	52,00 €	52,50 €	55,00 €	56,00 €
Si les tables ont été rendues sales, pénalités à appliquer à tout utilisateur :	51,00 €	52,00 €	52,50 €	55,00 €	56,00 €
CAUTION POUR LES PARGNYSIENS ET LES PERSONNES EXTERIEURES :					
AUX PARGNYSIENS : pour 1 journée (ou un week-end)	245,00 €	247,00 €	251,00 €	255,00 €	
AUX PARGNYSIENS : pour 1 demi-journée (ou un vin d'honneur)	143,00 €	144,00 €	146,00 €	148,00 €	
AUX PERSONNES EXTERIEURES : pour 1 journée	326,00 €	329,00 €	334,00 €	339,00 €	300,00 €
AUX PERSONNES EXTERIEURES : pour une demi-journée	204,00 €	206,00 €	209,00 €	212,00 €	
DEGRADATION : toute dégradation sera facturée au prix coûtant auquel s'ajoutera éventuellement le coût de la main d'œuvre des emplois communaux. Pour tous travaux engagés, l'heure entière est comptabilisée.					

LOCATION VAISSELLE					
Par couvert mis à disposition dans la salle * Pour les Pargnysiens seulement	1,60 €	1,62 €	1,65 €	1,65 €	1,65 €
Par couvert mis à disposition hors de la salle (enlèvement aux soins du demandeur) * Pour les associations locales, seul le remplacement de la vaisselle cassée, sera exigé sur présentation de facture La vaisselle cassée sera facturée au prix coûtant	2,20 €	2,22 €	2,25 €	2,25 €	2,25 €
	Gratuit				
LOCATION SALLES PERMANENCES (annexes Mairie, aile droite)					
A l'heure : pour les activités commerciales,	26,50 €	27,00 €	27,50 €	30,00 €	30,00 €
Pour toutes les associations à caractère social, culturel, sportif, juridique ou tout service public	Gratuit				
LOCATION SALLE POLYVALENTE					
(repas froids exclusivement) ASSOCIATIONS EXTERIEURES Pour 1 journée Pour une demi-journée ASSOCIATIONS PARGNYSIENNES	233,00 € 116,00 €	235,00 € 117,00 €	238,50 € 118,50 €	300,00 € 150,00 €	303,00 € 151,00 €
	Gratuit				
DROITS DE PLACE					
Petit cirque sans chapiteau (forfait la journée) Cirque moyen avec chapiteau (forfait la journée) Marché : le mètre linéaire sans équipement électrique (avec profondeur de 4,00m) Marché : le mètre linéaire avec installation et/ou équipement électrique (avec profondeur de 4,00m) Outilleur Marché : les 4m linéaires sans équipement électrique Marché : les 4m linéaires avec équipement électrique Marché : au dessus de 4m linéaires (ou camion) sans électricité Marché : au dessus de 4m linéaires (ou camion) avec électricité	59,00 € 74,00 € 0,45 € 0,90 € 26,00 € 26,00 € 0,90 € 26,00 € 212,00 €	60,00 € 75,00 € 0,45 € 0,90 € 26,00 € 26,00 € 0,90 € 26,00 € 214,00 €	61,00 € 76,00 € 0,90 € 0,90 € 26,00 € 26,00 € 0,90 € 26,00 € 217,00 €	Interdit pas d'équipements adéquats Interdit pas d'équipements adéquats 1,00 € 1,20 € 30,00 € 30,00 € 60,00 € 250,00 €	 1,00 € 1,20 € 30,00 € 3,50 € 5,00 € 5,00 € 7,50 €
HALTE NAUTIQUE					
1 journée Ete (du 1/05 au 30/09) 1 semaine Eté (7 nuits) (du 1/05 au 30/09) 1 mois Eté (30 jours) (du 1/05 au 30/09) 1 journée Hiver (du 1/10 au 30/04) 1 semaine Hiver (7 jours) (du 1/10 au 30/04) 1 mois hiver (30 jours) (du 1/10 au 30/04)	6,00 € 28,00 € 106,00 € 11,00 € 56,00 € 212,00 €	6,50 € 28,50 € 107,00 € 11,00 € 56,00 € 214,00 €	6,50 € 29,00 € 108,50 € 11,00 € 57,00 € 217,00 €	7,00 € 30,00 € 120,00 € 15,00 € 60,00 € 250,00 €	7,00 € 30,00 € 120,00 € 12,00 € 60,00 € 250,00 €
LOCATION SCENE MOBILE (DCM 06/71 du 20/12/2006)					
Associations, entreprises locales et comités d'entreprise de la commune avec caution de 500 € avec assurance	gratuit				

PRIX DE VENTE DE L'EAU					
- de 6000 m3 par an, le m3	1,31 €	1,34 €	1,36 €	1,38 €	1,39 €
+ de 6000 m3 (abattement de 25%) le m3	1,16 €	1,19 €	1,20 €	1,22 €	1,23 €
Pour la commune de Mauraup le Montois, le m3 (délibération n° 18/14 du 15/03/2018 : 1,29 € à compter du 01/04/2018)		1,34 €	1,36 €	1,38 €	1,41 €
Pour les communes d'Erepy, Bignicourt sur Saulx et le Buisson (convention en date du 7/9/2017)		1,34 €	1,36 €	1,38 €	1,41 €
Plombage cassé : pénalité ou amende + moyenne des m3 consommés lors des 3 dernières années (+2%)	109,14 €	111,32 €	113,00 €	114,70 €	115,84 €
Lorsqu'un compteur est bloqué en cours d'exercice, la moyenne des 3 dernières années sera établie					
Dans le cas où il s'agirait d'une première année de facturation, un forfait de 30 m3 sera facturé	19,38 €	19,77 €	20,06 €	20,40 €	21,00 €
LOCATION DES COMPTEURS pour la commune de Pargny sur Saulx et les communes extérieures (par semestre)					
Diamètre 15 mm	12,50 €	12,80 €	13,00 €	13,20 €	13,33 €
Diamètre 20 mm	20,18 €	20,58 €	20,88 €	21,00 €	21,21 €
Diamètre 30 mm	29,76 €	30,36 €	30,80 €	31,00 €	31,31 €
Diamètre 40 mm	40,38 €	41,20 €	41,82 €	42,00 €	42,42 €
Diamètre 60 mm	80,64 €	82,26 €	83,48 €	84,00 €	84,84 €
Diamètre 65 mm		133,44 €	135,44 €	137,00 €	138,37 €
Diamètre 100 mm	394,78 €	402,68 €	408,72 €	414,00 €	418,14 €
REPLACEMENT DE COMPTEURS					
(par faute de l'abonné)					
Compteur de diamètre 15 mm	130,50 €	133,11 €	135,11 €	150,00 €	151,50 €
Compteur de diamètre 20 mm	207,00 €	211,14 €	214,31 €	230,00 €	232,30 €
OUVERTURE ET FERMETURE DE VANNE					
D'après le temps passé, sur la base de l'heure					
BIBLIOTHEQUE (délibération du 10/02/2015 n°15/23)					
Moins de 18 ans	gratuit				
Par an et par personne de plus de 18 ans domiciliée à Pargny et Sermaize les Bains	6,50 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €
Par an et par personne de plus de 18 ans domiciliée à l'extérieur de Pargny et Sermaize	8,50 €	8,50 €	8,50 €	8,50 €	8,50 €
Photocopie pour 1 format A4 une face	0,25 €	0,25 €	0,25 €	0,25 €	0,25 €

CLUB INFORMATIQUE au 01/09

Adulte (1 heure)	2,50 €	2,50 €	Fin au 1er juin 2019	Fin au 1er juin 2019	Fin au 1er juin 2019
LOGEMENTS COMMUNAUX + 1,74 (Indice au 4ème trimestre 2018)/+0,95 (Indice au 4ème trimestre 2019)/+0,20 (Indice au 4ème trimestre 2020)					
18 rue Hannequin	400,00 €	404,20 €	411,23 €	415,14 €	415,97 €
2, rue Léon Leroy	267,79 €	270,60 €	275,31 €	277,93 €	278,48 €
LOGEMENTS CONDORCET					
N° 2 - R-de-Chaussée gauche	247,97 €	250,57 €	254,93 €	257,35 €	257,87 €
N° 1 -R-de-chauss.Drt	82,61 €	83,48 €	84,93 €	220,18 €	220,62 €
N° 3 - 1er étage droite	214,16 €	216,41 €	220,18 €	250,00 €	250,50 €
N° 4 - 1er étage gauche	351,89 €	355,59 €	361,78 €	365,22 €	365,95 €
N° 5 - 2ème étage droite	214,16 €	216,41 €	220,18 €	222,27 €	222,72 €
N° 6 - 2ème étage gauche	350,63 €	354,31 €	360,46 €	363,88 €	364,61 €
LOGEMENTS GROUPE JEAN MOULIN					
N° 2 - Aile gauche RDC	123,99 €	125,29 €	127,47 €	128,68 €	128,94 €
N° 4 - Aile gauche 1er étage	250,45 €	253,08 €	257,48 €	259,93 €	260,45 €
N° 10/12 - Aile droite RDC+ 1er étage	338,08 €	341,63 €	347,57 €	350,87 €	351,57 €
GARAGES					
Rue Léon Leroy (deux garages)	24,36 €	24,62 €	25,05 €	25,29 €	25,34 €
LOGEMENT MAIRIE					
N° 1 - Aile droite 1er étage	214,16 €	216,41 €	220,18 €	222,27 €	222,72 €
N° 3 - Aile gauche 1er étage	214,16 €	216,41 €	400,00 €	403,80 €	404,61 €
LOGEMENT PRIMAIRE JULES FERRY					
1 logement de type III	214,16 €	216,41 €	220,18 €	222,27 €	222,72 €
1 logement de type III	214,16 €	216,41 €	220,17 €	222,26 €	222,71 €
PHOTOCOPIES					
L'unité copie noir et blanc format A4	0,25 €	0,25 €	0,25 €	0,25 €	0,25 €
L'unité copie couleur format A4	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Arrêté du 1/10/2001 fixant le plafond des tarifs des frais de reproduction					
Les associations fournissent leur papier			gratuit		
FAX					
L'unité FAX noir et blanc format A4 (pour les particuliers)	0,25 €	0,25 €	0,25 €	0,25 €	0,25 €
L'unité FAX noir et blanc format A4 (pour les associations)	gratuit				
Délibération n°14/04 du 21/01/2014					
MISE A DISPOSITION DE VEHICULES COMMUNAUX (camionnette+camion à plateau) AU PERSONNEL COMMUNAL et AU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTES DE CHAMPAGNE ET VAL DE SAULX QUI TRAVAILLE A L'ECOLE DE PARGNY SUR SAULX					
Mise à disposition gratuite les WE jusqu'à 100 km, au-delà le km est facturé	0,29 €	0,29 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €

Le maire
Jean-Claude CABART




